

Ecole Saint Pierre  
26, rue Georges Clémenceau  
85220 La Chapelle-Hermier  
02 51 34 60 72  
E-mail : [direction@lachapellehermier-stpierre.fr](mailto:direction@lachapellehermier-stpierre.fr)



Le 5 juillet 2024

Chers parents,

Une nouvelle année scolaire se termine, mais déjà nous envisageons la rentrée prochaine !

Comme l'an passé, tous les documents de rentrée sont envoyés par voie numérique. Merci de bien vouloir les compléter et nous les renvoyer pour le jour de la rentrée soit par voie numérique soit version papier si vous les imprimez.



**BONNES  
VACANCES**



En vous souhaitant un très bel été et de très bonnes vacances à toutes et à tous !

Karen BOURSEREAU

Ecole Saint Pierre  
26, rue Georges Clémenceau  
85220 La Chapelle-Hermier  
02 51 34 60 72  
E-mail : [direction@lachapellehermier-stpierre.fr](mailto:direction@lachapellehermier-stpierre.fr)



Le 5 juillet 2024

# Circulaire de rentrée

## HORAIRES DE L'ÉCOLE

Le matin, cours de 8h45 à 12h30.

L'après-midi, cours de 14h00 à 16h30.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

## ACCUEIL DES ENFANTS

Il se fait dans la cour, **dix minutes avant le début des cours** : 8h35 et 13h50.

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Un accueil périscolaire est organisé en dehors de l'école, sur le site du centre de loisirs. Cet accueil est géré par l'intercommunalité. Pour toutes informations complémentaires, merci de prendre contact directement avec Mme Lucie GIRAUD au 02 51 34 98 59 ou en vous connectant sur le portail familles accessible à l'adresse suivante : [paysdesachards.portail-familles.app](https://paysdesachards.portail-familles.app)

## STRUCTURE PEDAGOGIQUE :

- classe de CE2, CM1, CM2 : 17 élèves avec Mme Marion LOISY.
- classe de GS, CP, CE1 : 20 élèves avec Mme Hélène LENFANT.
- classe de TPS, PS, MS, GS : 23 élèves à la rentrée de septembre (+ d'autres rentrées prévues en cours d'année) avec Mme Karen BOURSEREAU.
- poste surnuméraire présente une journée par semaine en classe (sur 4 périodes) avec les CE2, CM1, CM2 : Mme Pauline POTIER
- Marie Christine MALLARD : Maître RA
- Angèle SAUBIEZ : ASEM
- Cheffe d'établissement : Karen BOURSEREAU

## ABSENCES

Pour **toute absence** de votre enfant, vous devez impérativement **en informer l'école par téléphone ou par mail.** Toute absence non justifiée sera **notifiée à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.**

De plus, en cas d'absence programmée, vous trouverez dans le cahier de liaison de votre enfant un coupon orange à remplir pour en informer l'enseignante de votre enfant.

## CORRESPONDANCE

Vous pouvez joindre les enseignantes entre 8h15 et 8h45 ; 10h30 et 10h45 ; 13h15 et 13h30 ; et à partir de 16h30. Dans le cadre des réglementations RGPD, **merci de vous servir des adresses mails suivantes** pour les classes et la direction. Vous les trouverez ci-dessous :

- Direction : [direction@lachapellehermier-stpierre.fr](mailto:direction@lachapellehermier-stpierre.fr)
- Classe de Karen : [k.boursereau@lachapellehermier-stpierre.fr](mailto:k.boursereau@lachapellehermier-stpierre.fr)
- Classe de Hélène : [h.lenfant@lachapellehermier-stpierre.fr](mailto:h.lenfant@lachapellehermier-stpierre.fr)
- Classe de Marion : [m.loisy@lachapellehermier-stpierre.fr](mailto:m.loisy@lachapellehermier-stpierre.fr)

## CANTINE

Comme les années précédentes, vous devez contacter Madame Sophie HERIEAU au 02 51 07 49 80 et/ou vous connecter sur le portail familles accessible à l'adresse suivante : [paysdesachards.portail-familles.app](https://paysdesachards.portail-familles.app). Nous vous rappelons que, légalement, les enfants ne sont pas sous la responsabilité des enseignantes de 12h40 à 13h50. **À ce titre, les enseignants se dégagent de toute responsabilité pendant ce temps-là.**

## SORTIES

Selon votre souhait votre enfant quitte l'école seul ou accompagné.

S'il part seul, merci de remplir l'autorisation de la fiche individuelle et de nous la faire parvenir dès la rentrée.

S'il part accompagné, veuillez nous préciser la ou les personnes qui viennent le chercher régulièrement ou occasionnellement sur cette feuille.

S'il y a changement au cours de l'année, merci de nous le signaler par écrit (cahier de liaison).

## FOURNITURES

Les cahiers sont **fournis par l'école pour tous les enfants**. Une liste de fournitures complémentaire vous est demandée (cf fichier joint). L'enfant doit posséder son matériel **tout au long de l'année**. Veillez à ce qu'il ne manque rien pour faciliter le travail de votre enfant.

## REGLEMENT INTERIEUR et CHARTE NUMÉRIQUE

Le règlement intérieur ainsi que la charte numérique vous seront fournis dans le cahier de liaison à la rentrée. Vous devrez en prendre connaissance et les signer. Il resteront agrafés toute l'année dans le cahier de liaison.

## RETRIBUTIONS

Elles sont obligatoires et aident au bon fonctionnement de l'école. L'OGEC vous propose un **règlement uniquement par virement bancaire entre le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.**

**Pour l'année 2024/2025 les rétributions ont été fixées par l'OGEC à hauteur de 32 euros par mois par enfant sur 11 mois.** Voici leur adresse mail si besoin : [ogecchapellehermier@gmail.com](mailto:ogecchapellehermier@gmail.com)

Merci pour votre compréhension.

Karen BOURSEREAU